

Piloter l'enseignement supérieur

Repères pour l'élaboration des politiques

ÉLABORER UNE VISION STRATÉGIQUE COHÉRENTE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Mener un examen stratégique national systématique de l'enseignement supérieur et produire une déclaration précise de ses objectifs stratégiques
- Diffuser la mission, de manière claire et efficace, afin que toutes les parties prenantes voient le rôle qu'elles doivent jouer dans le cadre d'action général
- Faire appel à un organisme consultatif global pour établir les objectifs stratégiques de l'enseignement supérieur
 - Créer un organisme, par exemple un conseil national ou un forum de l'enseignement supérieur, qui contribuera à l'harmonisation de l'orientation stratégique, de la planification des politiques et de la coordination entre les principaux acteurs
 - Consolider cet organisme en faisant intervenir des experts internationaux, qui offriront un point de vue extérieur sur les problèmes auxquels se heurte l'enseignement supérieur et étudieront des solutions possibles

ÉTABLIR DES INSTRUMENTS RATIONNELS POUR PILOTER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Veiller à ce que les autorités de l'enseignement supérieur aient des ressources à la hauteur de leurs nouvelles responsabilités
 - Renforcer leurs capacités en matière de collecte et d'analyse de données, d'expérimentation et d'analyse des politiques
 - Renforcer leurs capacités de pilotage par l'élaboration et la gestion d'instruments financiers ainsi que l'examen et le suivi des résultats
- Élaborer des instruments de pilotage permettant de trouver un équilibre entre autonomie des établissements et responsabilité envers le public
 - Solutions possibles : contrats fondés sur les résultats, financements fondés sur les résultats ou financements ciblés
 - Éviter des obligations de notification annuelles détaillées, au profit de mécanismes de responsabilisation stratégiques et personnalisés
- Mettre à profit la concurrence entre les établissements et le choix des étudiants pour contribuer à améliorer la qualité et l'efficacité ainsi que pour obtenir de meilleurs résultats du système d'enseignement supérieur

VEILLER À LA COHÉRENCE DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COMPTE TENU DE SA GRANDE DIVERSIFICATION

- Profiter des avantages d'une diversification plus large et plus flexible des établissements d'enseignement supérieur (EES)
 - définir clairement la mission et le profil de chaque établissement en fonction de cette stratégie de diversification
 - établir une vision claire et positive de l'enseignement supérieur à visée professionnelle, soit en tant que secteur distinct, soit dans le cadre d'une spécialisation de certains établissements au sein d'un système unitaire
 - mettre en œuvre une série de réformes en matière d'agrément, d'assurance qualité, de gestion des ressources humaines et de politiques et structures de gouvernance, afin de refléter la mission propre à chaque établissement
- Empêcher la fragmentation du système d'enseignement supérieur
 - mettre en place des mécanismes de coordination entre les EES
 - améliorer la collaboration entre les établissements pour créer un système plus cohérent
- Dans les systèmes où il existe des secteurs à vocation professionnelle, s'assurer de l'existence de mécanismes empêchant les dérives vers l'enseignement général

- prévoir des gratifications suffisantes pour décourager les dérives vers l’enseignement général
 - s’assurer que les établissements d’enseignement professionnel comprennent qu’ils doivent respecter leur vocation professionnelle
 - accorder l’autorisation de décerner des diplômes lorsque l’offre de formation répond aux attentes du marché du travail
- Limiter les obstacles à l’entrée, évaluer l’apport de chaque établissement par des mécanismes d’assurance qualité et alléger les contraintes administratives qui découragent l’arrivée d’établissements publics ou privés

PRÉVOIR DES PASSERELLES AU SEIN DU SYSTÈME

- Veiller à une coordination appropriée entre les systèmes d’enseignement secondaire et supérieur
- Renforcer les liens entre l’enseignement secondaire professionnel et l’enseignement supérieur en créant des passerelles entre eux
- Déterminer si le système d’enseignement supérieur contribue efficacement à la formation tout au long de la vie et si la flexibilité du système, l’offre et les dispositifs de financement conviennent aux apprenants permanents
- Créer des liens entre les différents types d’établissements d’enseignement supérieur
- ménager la possibilité aux étudiants de passer des études professionnelles aux études générales
 - encourager les réseaux de recherche, les centres d’excellence et les projets en collaboration
- Faciliter l’engagement des établissements aux côtés des régions et collectivités locales

RENFORCER LA CAPACITÉ DES ÉTABLISSEMENTS À S’ALIGNER SUR LA STRATÉGIE NATIONALE D’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Veiller à ce que les établissements soient tournés vers l’extérieur, grâce à :
- des liens solides avec les employeurs, les régions et le marché du travail
 - des relations efficaces entre l’université et les entreprises pour la recherche et l’innovation
 - la participation d’acteurs extérieurs à la gouvernance du système et des établissements, ainsi qu’à l’assurance qualité
 - une forte proportion de financements extérieurs dans les budgets des établissements
 - un grand programme d’actions en faveur de l’internationalisation
- Demander aux établissements d’élaborer des plans stratégiques alignés sur la stratégie nationale d’enseignement supérieur
- Étudier le meilleur moyen d’élargir l’autonomie des établissements en :
- permettant aux EES de s’établir en tant que personnes morales (fondations, associations à but non lucratif) ou
 - trouvant des solutions pour étendre l’autonomie des établissements dans le cadre d’un organisme public
- Créer un cadre d’action national sur la gouvernance des EES, qui leur permette d’assumer efficacement leurs nouvelles responsabilités
- établir un cadre juridique donnant aux établissements la possibilité de créer un organe de direction
 - envisager la présence de membres extérieurs au sein des organes de direction des établissements
 - donner la parole aux étudiants dans des domaines tels que les procédures d’assurance qualité et les services aux étudiants

PARVENIR À UN CONSENSUS AU SUJET DE LA POLITIQUE DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Développer une base d’informations pour éclairer l’action publique, élaborer une stratégie d’information complète et surveiller le succès (ou l’échec) des politiques nationales de l’enseignement supérieur et de leur mise en œuvre
- Élargir la consultation au sein de l’administration pour assurer la cohérence de l’ensemble des politiques visant à appuyer les objectifs nationaux définis pour l’enseignement supérieur

- Élargir la consultation avec les parties extérieures à l'administration afin d'y inclure diplômés, employeurs, organisations syndicales et associations à but non lucratif concernées, pour s'assurer que d'autres voix que celles des « producteurs » se font entendre

RÉFÉRENCES

Ces repères généraux pour l'élaboration des politiques sont tirés de l'examen thématique de l'enseignement supérieur, qui porte sur 24 pays, et dont les conclusions sont présentées dans *Enseignement supérieur pour la société de la connaissance*, publié en septembre 2008. Les rapports de base préparés par 21 pays, les *Examens de l'enseignement supérieur* dans 14 pays et d'autres documents de l'examen sont également disponibles sur le site web de l'OCDE : www.oecd.org/edu/tertiary/review.